



BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

LE MOT DU MAIRE

Lettre ouverte à la Présidente du Comité des fêtes

Madame,

Ce numéro d'automne de notre bulletin nous permet d'évoquer le bilan de la saison d'été.

C'est l'occasion pour moi de vous dire (comme je l'ai dit dans le passé à vos prédécesseurs) la valeur que j'attache aux activités du Comité.

La préparation des festivités du 15 août, par exemple, plus qu'une simple survivance des fêtes traditionnelles, c'est un moment de convivialité et l'occasion pour tous de partager un projet commun. Son bon déroulement et ses excellents résultats permettront cette année encore de financer vos activités habituelles au bénéfice de nos concitoyens.

Je voudrais ici vous en remercier et transmettre à tous : membres du bureau, bénévoles anciens et nouveaux, les remerciements de la population que je représente.

J'aimerais revenir sur deux points à ce sujet tout en respectant l'indépendance du Comité à laquelle vous êtes, tous, très attachés : j'avais, lors de mon élection, et à la demande des anciens qui avaient jusque-là beaucoup donné, sollicité de nouvelles candidatures de bénévoles sans lesquels rien ne pourrait se faire. J'ai été entendu et j'ai particulièrement apprécié cette année l'arrivée d'une vague de nouveaux volontaires jeunes et moins jeunes, résidents permanents ou occasionnels. Leur enthousiasme et leur énergie ajoutés à l'expérience des anciens ont donné les résultats que vous connaissez.

C'est également avec plaisir que nous avons vu, cette année, la participation de nos amis hollandais notamment à la parade des chars, si appréciée des petits et des grands.

Je parlais plus haut de deux points sur lesquels je souhaitais revenir : le deuxième, plus symbolique pour cette première année mais très important pour l'élu que je suis, c'est la participation de la « prévention routière » qui, avec toujours l'aide des bénévoles, permettait aux automobilistes de laisser leurs clefs de voiture au stand de façon à vérifier en fin de soirée (alcotest à l'appui) qu'ils étaient bien en état de les récupérer et ensuite de reprendre la route. Dans le cas contraire et sans pouvoir les y contraindre c'est à eux que l'on conseillait de ...récupérer un peu.

Si nous pouvions ainsi éviter d'alimenter la chronique locale du lundi et surtout sa rubrique accidents, comment ne pas en être satisfaits ? Initiative à poursuivre donc !

Pour en terminer et comme un bilan permet toujours d'améliorer le projet de l'année suivante ; le petit accident, heureusement sans gravité en final (ce dont nous sommes très heureux pour lui) dont a été victime Jeannot Sevenier, doit nous servir d'alerte et je ne doute pas que vous ayez à cœur d'améliorer la sécurité du stand concerné pour le 15 août 2006.

Encore merci et bravo à toute l'équipe.

Très cordialement,

Gérard Jaillon

Des nouvelles de la communauté de communes :

La communauté de communes Berg et Coiron communique :

- Le portage de repas à domicile : ça fonctionne depuis le 3 octobre ; 39 personnes, réparties sur 10 des 13 communes de la communauté de communes, bénéficient de ce nouveau service. Cela confirme qu'il répond à un réel besoin. Pour toute information ou inscription, joindre Antoine Court gestionnaire du service au 04 75 88 45 44.

- Une étude est en cours sur l'offre et le besoin de gardes pour la petite enfance ; les parents et futurs parents sont priés de retourner le questionnaire à la communauté de communes ou via la mairie.

- la banque alimentaire a repris du service; au delà de la distribution, un accompagnement adapté à la situation des personnes concernées sera dorénavant proposé..

- Une étude est en cours sur le développement de l'éolien dans le massif du Coiron

A suivre donc..

A noter que le dernier conseil communautaire s'est tenu le 3 octobre à Villeneuve de Berg.

INFOS PRATIQUES

Réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage

(arrêté 2004-91-1 du 31 03 04)

Déclaration d'incinérations de végétaux.

A retenir :

- zone concernée : celle située à moins et jusqu'à 200 mètres de bois, plantations, landes, garrigues etc.

- toute incinération dans cette zone nécessite une déclaration en mairie 2 jours francs au moins avant la date prévue, sa validité est limitée à 2 mois à l'intérieur des périodes ci-dessous ; elle concerne une ou plusieurs parcelles déterminées.

- Les déclarations sont nécessaires du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} octobre au 31 décembre. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, toute incinération est interdite.

- le dépôt de la demande comporte l'engagement de respecter certaines règles et notamment l'engagement d'informer les pompiers (04 75 66 36 18) avant le début de l'opération.

Outre les règles ci-dessus, il existe une obligation de débroussailler dans une zone de 50 mètres autour d'une habitation ou d'une installation.

Travaux en cours

Le muret situé sur le parvis de l'église sera comme prévu réalisé par l'entreprise Rodriguez dans les prochains jours.

Les bacs à fleurs existants seront utilisés pour délimiter les emplacements d'un parking d'appoint créé en bord de rivière.

Celui-ci sera signalé comme ne devant pas être utilisé en période de fortes pluies avec les risques de débordements de l'Ibie que nous connaissons.

Salle polyvalente

Les deux dernières réunions du conseil municipal avaient notamment à l'ordre du jour les conditions d'utilisation de la salle communale.

A la demande du maire, saisi de plusieurs plaintes, un débat s'est engagé pour limiter les nuisances sonores causées au voisinage immédiat ; l'utilisation des lieux plus particulièrement la nuit en été lorsque les fenêtres sont ouvertes puis tôt le matin quand les utilisateurs quittent les lieux peuvent être une gêne pour les familles résidant à proximité. Lorsque, comme c'est arrivé, certains doivent se lever tôt le matin pour se rendre à leur travail c'est bien évidemment très déplaisant.

Comme ceci a été dit c'est la salle des fêtes qui est louée et non pas le village.

Le maire souhaite autant que possible éviter de limiter les heures d'ouverture et n'utiliser qu'en dernier ressort (ceci reste possible en cas d'abus) l'intervention de la gendarmerie et le recours aux textes qui existent pour sanctionner le « tapage nocturne ». Différentes solutions (climatisation

par exemple, limiteur de décibels) ont été évoquées ; elles sont toutes très onéreuses pour un résultat incertain. Il a finalement été convenu et ceci pour une période d'observation de un an de responsabiliser les utilisateurs à ce problème en limitant la location de nuit aux habitants de la commune et aux personnes parrainées par eux. Il est créé un tarif de location à la journée (réunions, repas) qui, elle, n'est pas limitée.

Dans le même temps, un programme pluriannuel d'amélioration des équipements de la salle est engagé : cette année, c'est la mise aux normes de l'installation électrique qui a été décidée ; elle est aujourd'hui réalisée.

Bienvenue ...

...Aux nouveaux propriétaires du Camping « Le Sous-Bois », Sylvie et Jean-Marie Thibon, qui viennent de débiter la saison. Une inauguration aura lieu le 22 mai afin que les propriétaires puissent se présenter officiellement aux habitants.

A noter quelques nouveautés : un « point chaud » où l'on trouvera viennoiseries et pain, à commander la veille ; dans leur épicerie, ouverte à tous, vous pourrez trouver désormais des produits régionaux et vous aurez le loisir de commander une nouvelle formule de plats à emporter : pizzas, quiches, tartes salées ou sucrées.

Le camping propose en outre, tous les vendredis soir, sur réservation, une soirée à thème dans son restaurant. Il met enfin des canoës à la location, avec un départ du camping, organisé en fonction des réservations.

...Aux nouveaux propriétaires du restaurant « Le Levant », au village, Sylvie et Philippe Brun-Lombardo, qui ont réouvert le restaurant depuis Pâques.

Les heures d'ouverture du bar sont de 8h à 20h30.

Les horaires de service du restaurant sont de 11h30 à 13h et de 18h30 à 20h30.

Une nouveauté sympathique pour les familles qui souhaiteraient venir manger : un espace jeux d'enfants en terrasse.

Les Propriétaires vous proposent toute la semaine leurs spécialités de gibiers, de produits régionaux et du terroir en deux menus à 20€ et 25€, ainsi qu'une carte variée, et un plat du jour / verre de vin à 8€.

Camet Blanc

Marylou et Marius seront heureux de célébrer le mariage de leurs parents Adeline Larue et Damien Bouchier, le 21 Mai 2005 à Saint Maurice d'Ibie.

Adeline est la fille de Catherine et Jean Larue, deux concitoyens de notre beau village dont Jean est le premier adjoint. Nous adressons toutes nos félicitations aux jeunes mariés et à leurs enfants !

Camet Bleu

Une nouvelle naissance aux Salèles : un petit Gabriel est né le 29 janvier 2005.

Gabriel est le premier enfant au foyer de Frédéric Fargier et Vanessa Boussemart.

Il est également le petit fils d'Yvette et Robert Fargier, et arrière petit-fils d'Yvonne Vallier, des Salèles.

Tous nos vœux de longue et heureuse vie à Gabriel !

NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 14 avril dernier, avec comme ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès verbal du précédent conseil.
- 2/ Points soumis au vote (délibérations à prendre) :
 - * Budget primitif 2005 :
 - Orientations budgétaires
 - Taux d'imposition des 4 taxes directes locales
 - Rémunération de l'emploi jeune
 - Attribution de subventions
 - Vote par chapitre et opération.
 - * Utilisation et fonctionnement de la salle polyvalente.
- 3/ Points d'information.
- 4/ Questions diverses.

ECHOS...LOGIQUES

En été, qui dit accroissement de la population, dit accroissement des déchets. Pour que nos poubelles ne saturent pas trop vite, pensez, s'il vous plaît :

A ne pas y jeter de cartons ou autre objet qui n'ont rien à y faire (matelas, isolant, grillage, etc)

A compresser vos bouteilles plastiques et cartonnettes avant de les jeter au tri sélectif, le gain de place n'est pas négligeable.

Les employés communaux passent trop de temps à dégager les poubelles de tous ces encombrants qui devraient être déposés à la déchetterie de Villeneuve de Berg. N'hésitez pas à leur demander un renseignement à propos des déchets, ils se feront un plaisir de vous répondre.

Alain AGU.

Saint Maurice d'Ibie... hier et aujourd'hui

ALLER FAIRE SON MARCHÉ, EST-CE SI BANAL ?

Le mercredi matin, le grand marché de Villeneuve de Berg, de l'ancienne porte Notre Dame à la rue du Fort et place Olivier de Serres, propose aux gens de la ville et de l'arrière pays, ses étalages de légumes, de viande, de poissons. En été, fruits, olives préparées de diverses façons, tresses d'oignons et d'ails roses sont autant de parfums offerts à profusion à une clientèle, parfois plus en recherche de convivialité et d'originalité locale que d'absolue nécessité alimentaire.

Et pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi !

En l'an 1367, Pierre de la Crotte; seigneur de La Javelier, achète le 21 mars à Aubenas un équipement militaire complet de Chevalier, pour aller combattre les Routiers qui ravagent ses terres de la vallée de l'Ibie.

Vers 1372, Huguenin Coignasse du village de Gras, voit "des bandes armées" envahir le hameau de Mas-Cornut et emmener avec eux les animaux et les biens des habitants... la guerre de Cent- Ans fait rage et la Basse Ardèche est à feu et à sang.

Les "Compagnies anglaises" détruisent toute la région, maltraitant, emprisonnant, blessant et tuant nombre de personnes; enlevant le bétail et les récoltes, mettant le feu aux maisons. Les hommes, femmes et enfants fuient villages et masures, emportant sur leur dos le plus possible de leur maigre avoir familial, pour aller se réfugier dans les forteresses de Saint Laurent sous Coiron, Mirabel, Aubenas, Vogüé. Les communautés les plus éprouvées dans le bassin de l'Ibie sont : Saint Maurice d'Ibie, les Sallèles, Mercoyras, Villeneuve et Tournon de Berg.

Passant du Velay et du Gévaudan dans le Vivarais, le chef de guerre Aymerigo Marqués et ses six cents lances, détruit l'église Saint Martin de Vallon, dévaste toute la ville, détruit le Mas des Monjes au Grand Chambon, et aux Sallèles les châteaux de Saint Jean de Jérusalem et de Montaut. Certainement l'église de Saint André de Mercoyras fut détruite à ce moment là.

Le 25 octobre 1396, les ravages durent depuis plus de cinquante ans en Vivarais. Ce jour là, le roi de France Charles V, envoie une lettre à la Sénéchaussée créant le marché hebdomadaire du mercredi à Villeneuve de Berg. Dans cette lettre, il rappelle les grandes pertes et dommages des habitants de cette ville et des paroisses des environs du fait des guerres «nombreux sont ceux qui ont fui les lieux, délaissant leurs héritages et qui ont vu leurs maisons détruites et ruinées» Pour la royauté, Il est devenu urgent de restaurer une économie exsangue, pour soulager les maux des populations locales et rétablir dans les campagnes un climat de paix et de prospérité.

En 1400, le roi Charles VI (dit le Bien-Aimé), accorde une réduction d'impôts et plusieurs enquêtes fiscales sont réalisées pour ajuster à la baisse, les impôts au fur et à mesure de l'augmentation de la misère et de la diminution du nombre d'habitants.

sources : Voyage en Basse-Ardèche – Pays de Berg – vallée de l'Ibie – Coiron Pierre Ribon.

Editions E et R – Valence – 1998..

Composition : Jean JOURNET- Avril 2005

Souvenirs, les années noires 1942 - 43 - 44

Voici, en quelques lignes, comment durant les années de restriction, le système «D» était d'un grand secours.

Le lieu où se déroule ces événements se trouve dans les collines chères à Pagnol, c'est à dire autour de Marseille, le 11^e arrondissement pour être précis. C'est là que je suis né et ai grandi ... En 42, j'avais 8 ans et les collines étaient mon royaume : aire de jeu, récolte de champignons, d'asperges sauvages, bois de chauffage et dès l'automne, la chasse et quelle chasse !

Les fusils avaient été déposés dans les commissariats et de ce fait la chasse interdite.

Alors, dès les pluies de septembre, avec mon copain de l'époque, nous allions auprès de fourmières que nous avions repérées pour récupérer des aludes (fourmis ailées) que nous gardions dans une boîte en bois spécialement conçue et que nous nourrissions de Papier Gris mouillé.

Donc, je reviens à la saison d'automne, période de passage d'oiseaux migrateurs. C'était le

moment idéal où nous partions le matin très tôt avec nos pièges (soit disant à rat) et nos aludes dans une section de roseau avec un bouchon de liège. Arrivés sur un col favorable au passage des oiseaux, nous placions nos pièges avec une alude comme appât suivant une méthode élaborée.

Après avoir placé tous nos pièges, nous cherchions un abri assez loin de l'endroit et attendions la fin de matinée pour aller les relever et récupérer les oiseaux capturés que nous nommions « culs-blancs » (aujourd'hui encore, je ne saurais vous préciser le véritable nom).

Après le partage des prises, nous nous rendions dans le centre du quartier où se trouvait un bar et tout au fond de la salle, un certain Monsieur « Y » collectait le produit du piégeage des habitués. On nous payait 5 francs par pièce, une aubaine !

Avec cet argent, le soir, en cachette, nous allions chez le boulanger et achetions du pain au marché noir à 100 francs la baguette et quel pain mais c'est une autre histoire !

Ces faits réellement vécus prouvent comment les aléas de la vie obligent parfois une pratique pas très "honnête" et pourtant bien utile ...

Louis Hébrard

CONCERT

Retenez vos soirées du
8 juillet et du 19 août prochains :
La troupe de Zarina Khan de Mirabel
a choisi Saint-Maurice d'Ibie pour
présenter un concert, ainsi qu'une
balade théâtrale au cœur du
patrimoine de notre beau village,
sur un thème cher à la troupe :
« Itinérances ».

EXPOSITIONS

Habitantes de notre village et membres du club de Patchwork du Centre Socio Culturel de Villeneuve de Berg, Germaine Knockaert et Antoinette Rosay, ainsi que leurs collègues, ont exposé quelques unes de leurs magnifiques œuvres (patchworks, peintures, point de croix...), à l'Hôtel Malmazet à Villeneuve, du 30 avril au 7 mai, avec un double vernissage le 30 avril et le 1^{er} mai.

Autre exposition, l'Association d'Art International (ADAI), basée à Mirabel, expose ses œuvres à la Chapelle des Sallèles, dans le cadre du Festival de l'Art Contemporain, du 15 au 22 Mai, avec comme thème l'« Universalité ». Un vernissage a eu lieu ce 17 Mai.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE COMMUNALE

Directeur de publication: Gérard JAILLON, maire.

Réalisation: Commission municipale de la communication et de l'animation sous la responsabilité de Stéphanie ELDIN, adjointe.

Maquette Bernard VINCENT

Dépot légal et date d'édition: juin 2005. Tirage: 160 exemplaires

LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES



Merci aux habitants qui sont venus encourager l'équipe du comité de fêtes à l'Assemblée Générale du 24 mai, et qui, tout au long de l'année soutiennent par leur présence et leurs contributions les différentes animations proposées.

Voici les prochaines dates à retenir :

-25 juin : fête du pain et repas champêtre

-17 juillet : vide grenier

-20 juillet et 10 août : cinéma en plein air

-14 et 15 août : Fête du 15 Août.

CLUB DE L'AMITIE



...Se met en vacances !

La saison du Club vient de s'achever par le voyage au Puy en Velay. Depuis, c'est le temps des vacances et des chaudes après-midi, propices à la...sieste !

Depuis l'automne, la classe de l'ancienne école accueillait les anciens tous les mardis dès 14h pour de paisibles parties de belote. Le loto de février à la salle des fêtes permet une participation du club au repas et au voyage, ainsi que quelques lots au concours de belote interne au club.

Souhaitant à tous un bon été, le bureau du Club espère retrouver les anciens-tous fidèles- à la rentrée 2005 !...Un peu après la rentrée des classes !...et toujours dans la classe unique de l'ancienne école communale.

A.C.C.A



L'Assemblée Générale de l'ACCA de Saint-Maurice d'Ibie se tiendra le 16 juin. Pas de modification prévue, le Conseil d'Administration ayant été élu lors de l'AG exceptionnelle de Septembre 2004 pour 6 ans.

Une mise au point importante pour les validations des permis de chasser : il faut attendre l'imprimé transmis par la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche ; cet organisme sera le bureau unique pour obtenir le visa, après justification de l'Assurance.

La petite recette du village

Croûte aux mousserons (De Lyly Hébrard)

400gr de mousserons

300gr de pâte brisée

6 œufs, 1 verre de crème fraîche, huile, sel, poivre.

Laver et trier les mousserons, couper les pieds durs, conserver les chapeaux seuls. Dans une poêle, faire chauffer l'huile et y jeter les mousserons pour les faire revenir et rendre leur jus de cuisson.

Etaler la pâte, la disposer dans un plat à tarte et la piquer avec une fourchette.

Dans un saladier, battre les œufs, rajouter la crème puis les mousserons égouttés.

Rectifier l'assaisonnement et bien mélanger.

Verser la préparation dans le fond de tarte et mettre à four chaud 35 minutes. Bon appétit !!

